



COMMUNE DE
PUY-SAINT-ANDRE

BUDGET PARTICIPATIF 2022

FORMULAIRE DE DEPOT FINAL D'UN PROJET

A déposer en Mairie avant le **15/10/2022** pour **l'étude de faisabilité**

CADRE RESERVE A LA MAIRIE

REÇU LE :

PROJET N° :

AVIS DE LA COMMISSION :

REALISABLE

NON REALISABLE

PORTEUR DU PROJET

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Mail : _____ @ _____

Téléphone : _____

Membres du groupe :

NOMS	Prénoms	Adresses mail

NOM DU PROJET :

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET :

OBJECTIFS :

EMPLACEMENT PRECIS DE VOTRE PROJET SUR LA COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE :
(Fournir un plan cadastral)

PUBLIC CONCERNE :

BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE (y compris l'installation) :

Fournir des devis au nom de la commune (car c'est la commune qui devra régler directement les factures si votre projet est retenu), 2 devis minimum par objet ou prestations

Description	Fournisseur	Prix unitaire HT	Prix total HT

Vous pouvez ajouter des lignes si-besoin ou fournir un tableau budgétaire à part.

Nous vous invitons à illustrer votre projet, pour cela n'hésitez pas à joindre photo(s), schéma, croquis, plans... et tout élément qui permettra une meilleure évaluation de votre projet pour la commission d'étude.

Contact :

Les membres de la commission du Budget Participatif sont à votre disposition par téléphone au 04 92 20 24 26 ou par mail : mairie@puysaintandre.fr

J'ai pris connaissance du règlement du Budget Participatif 2022 de Puy Saint André.

Date et Signature(s) du/des porteur(s) de projet :

Protection des données :

Les informations recueillies sont enregistrées par le service communal de Puy-Saint-André dans un fichier informatisé. Ces informations sont exclusivement destinées au service communal habilité. Ce traitement de données relève de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investie la commune de Puy-Saint-André en application du règlement général sur la protection des données ([article 6 \(1\)](#)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, de limitation de vos données en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@puysaintandre.fr ou par voie postale : Mairie de Puy-Saint-André - Le Village – 05100 PUY-SAINT-ANDRÉ

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07